

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 32 G Vœu relatif à un plan de lutte contre le tabagisme passif.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a également consacré de nombreuses études constatant une relation entre l'exposition à la fumée de tabac ambiante et des effets toxiques chez l'enfant¹ ;

Considérant le programme national de réduction du tabagisme présenté par la Ministre de la Santé en septembre 2014 ;

Considérant que les résultats de l'étude menée par le Journal du dimanche du 9 novembre sur l'exposition des enfants parisiens au tabagisme passif témoignent de l'urgence de traiter cet enjeu de santé publique ;

Considérant que, malgré les précautions d'interprétation de cette étude, il apparaît que la présence de cotinine, un des principaux marqueurs du tabac, est deux fois supérieure sur les enfants de non-fumeurs parisiens que sur les enfants de non-fumeurs de l'île d'Yeu ;

Considérant que les résultats de cette étude montrent clairement que les plus jeunes seraient plus exposés aux Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ;

Considérant qu'il semblerait que cette problématique de santé publique se pose de façon particulièrement sensible au niveau de la métropole parisienne ;

Considérant qu'il apparaît indispensable de trouver des mesures visant à limiter au maximum cette exposition aux HAP pour les publics les plus jeunes ;

Considérant que la Ville de Paris s'est fixée pour ambition l'amélioration de la qualité de l'air à travers les objectifs du Plan Climat ;

¹ International consultation on environmental tobacco smoke and child health, world health organisation, consultation rapport, 1999

Considérant que Paris accueillera la COP 21 en 2015 ;

Considérant qu'au-delà de la poursuite d'études épidémiologiques approfondies au niveau national, la Ville de Paris doit poursuivre le développement de réponses concrètes pour limiter les effets du tabagisme passif sur les publics les plus fragiles ;

Considérant que la médecine scolaire peut constituer un cadre pertinent pour mener ces études sur le long terme et en assurer le suivi ;

Considérant l'expérimentation en cours de l'interdiction de fumer dans trois aires de jeux du Parc Montsouris à l'initiative de la Ville ;

Considérant que d'autres villes dans le monde ont choisi de prendre des mesures d'ampleur pour lutter contre le tabagisme passif ;

Considérant qu'il apparaît pertinent que la Ville de Paris lance un groupe de travail avec les élus du Conseil de Paris, les maires d'arrondissements, des responsables des établissements de la petite enfance et des experts médicaux afin d'élaborer un plan d'envergure ;

Sur la proposition de Eric HELARD, François HAAB, Béatrice LECOUTURIER, Yann WEHRLING et les élus du groupe UDI-MODEM,

Demande que la Ville de Paris :

Mette en place un groupe de travail avec les élus du Conseil de Paris, les maires d'arrondissements, des responsables des établissements de la petite enfance et des experts médicaux afin d'élaborer un plan d'envergure contre le tabagisme passif.

¹ International consultation on environmental tobacco smoke and child health, world health organisation, consultation rapport, 1999